

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex**

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du PRESIDENT

N° 2016-184

MB/LY

OBJET : Ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale, session 2017 – National

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu de décret n° 2011-448, du 21 avril 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu par l'article 6 du décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu ensemble les arrêtés n° 2016-36 du 28 janvier 2016 et n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant respectivement délégation de signature à Mmes Muriel GIBERT, directeur général adjoint, et Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Considérant les demandes de conventionnement émanant du CIG de la grande couronne de la région Ile-de-France, du CDG de Seine-et-Marne (77), du CDG d'Indre et Loire (37), coordonnateur des CDG de la région Centre-Val de Loire, du CDG du Nord (59), coordonnateur des CDG de la région des Hauts de France, du CDG de la Gironde (33) coordonnateur des CDG de la région Nouvelle Aquitaine, du CDG d'Ile et Vilaine, coordonnateur des CDG de l'Interregion Grand Ouest, du CDG du Bas Rhin (67), coordonnateur des CDG de l'Interregion Grand-Est,

ARRETE

Article 1 : Un examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des chefs de service de police municipale est ouvert à compter du 25 octobre 2016.

Article 2 : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne au plus tard le 30 novembre 2016.

Article 3 : Pendant la période de retrait de dossiers, du 25 octobre au 30 novembre 2016, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet www.cig929394.fr.

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

Article 4 : La clôture des inscriptions est fixée au 8 décembre 2016.

Article 5 : Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le 8 juin 2017 au CIG de la petite couronne – 1 rue Lucienne Gérain – 93698 PANTIN.

Article 6 : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est communicable à toute personne en faisant la demande.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des centres de gestion conventionnés sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 18 juillet 2016

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le directeur général adjoint,

Muriel GIBERT



Publié en notice le 08 SEP 2016
Reçu par le représentant de
L'État le : 08 SEP 2016
Certifié exécutoire

Pour le Président, par délégation,
Le Chef du Service Secrétariat général
et Commande publique

Laurent QUEYROU